

**Conseil économique et social**

Provisoire

11 décembre 2006

Français

Original: anglais

Session de fond de 1998**Débat consacré aux activités opérationnelles****Compte rendu analytique provisoire de la 19^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 9 juillet 1998, à 10 heures

Président : M. Olmaye (Vice-Président) (Djibouti)**Sommaire**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération pour le développement :

- a) Promotion de la femme : mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et rôle des activités opérationnelles dans la promotion, en particulier, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour accroître la participation des femmes au développement

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-46552 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/1998/82 et Add.1)

Le Président appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Comité des organisations non gouvernementales tel qu'il figure dans le document E/1998/82, dans lequel le Comité a recommandé que les organisations énumérées soient entendues au titre des points de l'ordre du jour indiqués. Il appelle aussi l'attention du Conseil sur le document E/1998/82/Add.1, qui contient les demandes d'audition d'organisations non gouvernementales autres que celles des organisations non gouvernementales que le Comité a recommandées lors de sa séance du 26 juin 1998. Le Bureau a confirmé que ces organisations sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Le Président croit savoir que le Conseil est disposé à entendre les déclarations des organisations non gouvernementales énumérées dans ces documents.

Il en est ainsi décidé.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération pour le développement :

- a) Promotion de la femme : mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et rôle des activités opérationnelles dans la promotion, en particulier, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour accroître la participation des femmes au développement** (E/1998/10, E/1998/54 et Corr.1; E/CN.6/1998/3)

Le Président appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Promotion de la femme : mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et rôle des activités opérationnelles dans la promotion, en particulier, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour accroître la participation des femmes au développement » (E/1998/54) et sur le rapport du Secrétaire général concernant la mise en œuvre du plan à moyen terme révisé à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 (E/1998/10).

M. Desai (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que l'une des plus importantes fonctions du Conseil est d'imprimer une

direction au travail opérationnel des Nations Unies sur le développement. Dans le passé, son attention à cet égard a porté surtout sur des questions de méthodes, mais l'occasion lui est donnée maintenant de commencer à jouer également un important rôle de direction opérationnelle, un rôle qui a en fait été envisagé pour le Conseil dès sa création. Il est un domaine particulièrement important à cet égard, à savoir le lien entre le normatif et l'opérationnel, car il y va de la crédibilité de l'ensemble du processus normatif d'avoir en vue les résultats des activités de développement. Le sujet du débat, qui est la participation des femmes au développement, est un exemple de problème majeur de nature transversale issu du processus normatif qui doit trouver place dans le travail opérationnel de l'Organisation, et l'occasion est donnée au Conseil de proposer des directives opérationnelles à cette fin.

Un autre domaine important à examiner concerne les évaluations d'impact des programmes de développement du système des Nations Unies, qui donnent une bonne idée de l'efficacité de son travail au niveau des pays en termes de résultats concrets, notamment en matière de renforcement des capacités. Elles donnent en outre au Conseil la possibilité de se focaliser sur l'impact réel du travail de l'Organisation.

Un troisième sujet qui est porté à l'attention du Comité est issu de la réforme majeure opérée l'année dernière dans les activités opérationnelles de développement. Il en est résulté, pour la structure du Secrétariat, une plus grande coordination au niveau du Siège et, grâce au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), au niveau des pays. Le Conseil a donc l'occasion de proposer des orientations plus précises et plus concrètes aux fonds et programmes des Nations Unies.

En conclusion, M. Desai met l'accent sur le fait que le Conseil devrait jouer le rôle de trait d'union entre le travail normatif du système des Nations Unies et ses activités opérationnelles de développement. Malgré tous les efforts déployés pour apporter des améliorations tant au niveau du Siège qu'à celui du terrain, on observe une érosion continue des ressources disponibles pour les programmes de développement essentiels, et c'est là un problème sur lequel le Conseil devra également se pencher.

M^{me} King (Secrétaire générale adjointe, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la

parité entre les sexes et la promotion de la femme), présentant le rapport du Secrétaire général tel qu'il figure dans le document paru sous la cote E/1998/54, dit que, dans ses propositions de réforme, le Secrétaire général met l'accent sur l'importance de l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes. Le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité des sexes (IACWGE) du Comité administratif de coordination (CAC), la Commission de la condition de la femme et la Troisième Commission de l'Assemblée générale se sont employés, dans leurs différentes sphères de compétence, à renforcer l'efficacité des directives actuelles sur la question.

Le rapport est l'œuvre conjointe d'institutions et organismes des Nations Unies, de gouvernements et de coordonnateurs résidents et englobe les questions de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources. Il met en lumière les activités de structures institutionnelles d'aide à la promotion et à la démarginalisation des femmes comme l'IACWGE, qui fait de plus en plus fonction de centre de liaison pour les activités normatives, analytiques et opérationnelles, et l'attention croissante que porte le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à la problématique des sexes dans l'analyse de ses activités, pratiques et procédures.

Le rapport note le travail effectué par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et plusieurs institutions concernant l'établissement de directives très claires concernant l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes. Il appelle l'attention sur la nécessité de renforcer encore le savoir généré sur la question par le système des centres de coordination des questions relatives à la condition de la femme et de veiller à ce que l'efficacité de ces centres soit vue comme relevant en partie de la responsabilité des cadres supérieurs. Il y a déjà eu une certaine coordination entre institutions en faveur de l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes, mais l'IACWGE envisage un examen complet de la fonction de centre de coordination des questions relatives à la condition de la femme au sein du système des Nations Unies.

En matière de cadres et de programmation stratégiques, le rapport note que les gouvernements sont très diversement disposés quant à l'aide à une

programmation soucieuse d'égalité des sexes et il appelle l'attention sur l'atelier interorganisations de 1997 chargé d'examiner le suivi des conférences mondiales sur le terrain, dont les recommandations ont par la suite été converties en note d'orientation du CAC en ce qui concerne la problématique des sexes à l'intention de toutes les équipes de pays du système des Nations Unies et des représentants d'autres organismes. Le CAC a souligné l'importance de la pleine intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans l'établissement d'un cadre stratégique pour les pays en crise.

M^{me} King appelle particulièrement l'attention sur l'analyse que fait le rapport de la relation entre, d'une part, la problématique des sexes et le développement et, d'autre part, le bilan commun de pays. Le rapport mentionne les possibilités stratégiques qui existent d'intégrer des considérations d'égalité des sexes dans ces documents et démontre l'efficacité que peuvent avoir à cet égard les groupes thématiques. Il évoque aussi la nécessité d'une plus grande responsabilisation à tous les niveaux afin d'assurer une véritable prise en compte de la problématique des sexes, question qui continue à mériter qu'on y revienne plus longuement. Si la plupart des institutions ont mis en place des programmes d'aide à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes au niveau national, la formation du personnel en demeure un élément essentiel.

Comme il est dit dans la troisième partie du rapport, relativement peu de progrès ont été faits dans la mobilisation de ressources pour l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes, encore que plusieurs institutions aient déjà engagé des actions à cette fin. Par contre, il y en a eu beaucoup depuis Beijing dans l'élaboration de budgets nationaux soucieux d'égalité des sexes.

M^{me} King engage le Conseil à replacer le rapport dans le contexte de l'examen triennal des activités opérationnelles et de l'utiliser comme moyen de faire en sorte que l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes et les activités opérationnelles de promotion de la femme s'intègrent pleinement au travail du système des Nations Unies au niveau intergouvernemental aussi bien que national. Le rapport montre ce que le système a fait jusqu'ici touchant la définition d'un large cadre conceptuel et l'indication de ce qu'il faut faire aux niveaux national et régional pour traduire ce cadre en action. Il reste

toutefois beaucoup à faire, en particulier dans le domaine de la formation à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes, laquelle, à quelques exceptions près, n'est pas encore obligatoire au siège ou sur le terrain, dans l'évaluation et le suivi, qui ne sont pas encore pleinement en place, et dans la responsabilisation, qui en est encore à ses débuts. Engagement et esprit d'organisation sont d'une importance capitale et une bien plus grande précision s'impose dans les allocations de ressources en faveur de l'égalité des sexes. Si l'on veut que le système marche, et si l'on veut que les délégations puissent suivre avec précision l'évolution des dépenses en programmes de promotion de l'égalité des sexes, il faut toute l'aide, toute la compétence et toute la collaboration de ceux qui sont chargés de la planification et de la budgétisation dans les institutions.

M^{me} Hartono (Observatrice de l'Indonésie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que la prise en compte de la problématique des sexes et la promotion de la femme dans le cadre des activités opérationnelles du système des Nations Unies sont une évolution positive parce que synonymes de progrès au sein du système et au niveau des pays, un rôle central étant dévolu au Programme d'action de Beijing.

Les activités opérationnelles du système des Nations Unies sont une importante source d'assistance pour les politiques et les programmes des pays en développement dans le domaine du suivi des diverses conférences internationales. Il faut que les pays en développement reçoivent ce soutien opérationnel parce que c'est aux niveaux national et local que se produiront les changements durables.

M^{me} Hartono regrette que la communauté internationale soit souvent plus enthousiaste à promettre des progrès en développement économique et social qu'elle ne l'est à décaisser les fonds nécessaires. C'est pourquoi elle demande au Conseil de dire son ferme attachement à l'aide aux pays en développement pour qu'ils puissent atteindre les buts qu'ils ont déclarés être les leurs lors des conférences et d'indiquer clairement comment cette aide leur sera fournie.

Il faudrait que l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes se guide sur les conclusions concertées 1997/2 du Conseil, qui

sont un bon cadre pour la cohérence des orientations au sein du système et pour une meilleure coordination de la programmation; en outre, aux termes de ces conclusions concertées, le Conseil a engagé l'ensemble du système des Nations Unies à intégrer une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans le suivi des diverses conférences.

L'adoption d'un cadre commun de principes directeurs et de directives concernant l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes et la promotion de la femme dans les politiques et les programmes du système des Nations Unies est une bonne chose, mais il faut une évaluation plus systématique des activités de terrain. De même, la phase pilote de l'UNDAF est trop récente pour qu'une évaluation définitive ne soit pas prématurée. Comme l'UNDAF n'a démarré qu'avec 18 pays, d'autres activités de renforcement des capacités à l'échelle du système seront de toute évidence nécessaires pour les programmes de promotion de la femme, notamment parce que le financement de programmes de cette nature a déjà été difficile.

Le Groupe des 77 plus la Chine appuie la recommandation aux termes de laquelle le système des Nations Unies devrait poursuivre l'élaboration de directives institutionnelles en faveur d'une meilleure intégration des femmes et de l'égalité entre les sexes (E/1998/54, par. 25) et est d'avis que tous les organismes du système devraient mettre sur pied des programmes concernant l'utilisation des mécanismes et des ressources financières disponibles en faveur des femmes et des filles pauvres en tant que contribution à l'éradication de la pauvreté.

Le Groupe des 77 plus la Chine fait sienne la conclusion du rapport aux termes de laquelle l'appui du système des Nations Unies a absolument besoin d'un cadre national de promotion de la femme pour se concrétiser (E/1998/54, par. 42). Par ailleurs, il ne fait pas de doute les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent se guider sur les plans et priorités des pays dans l'esprit de l'approche précisée dans les résolutions 50/120 et 52/203 de l'Assemblée générale. Bien que le système des coordonnateurs résidents soit en passe de devenir la principale porte d'entrée dans les pays pour les activités des Nations Unies, le Groupe des 77 plus la Chine pense que le suivi des conférences doit être l'apanage des gouvernements. C'est donc à eux de déterminer et d'engager la politique à suivre avec l'aide du système

des Nations Unies par l'intermédiaire de son cadre stratégique et programmatique.

Le système des Nations Unies aura besoin de ressources pour aider les États Membres, et en particulier les pays en développement, à mettre en œuvre le plan d'action de Beijing. C'est au Conseil de mobiliser les ressources nécessaires, mais on se félicite de la décision prise par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de consacrer un pourcentage de son budget de programme global à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes, tout comme des initiatives de même nature prises par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres instances des Nations Unies.

Cela dit, il faut rendre compte aux divers conseils d'administration de ce qui aura été fait pour l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes afin de veiller à l'utilisation optimale des ressources financières. C'est pourquoi le Groupe des 77 plus la Chine est favorable à la recommandation aux termes de laquelle on demande aux conseils d'administration des organismes des Nations Unies de suivre les fonds affectés à l'intégration d'une perspective sexospécifique en évaluant l'utilisation qui en est faite (E/1998/54, par. 84).

Le Groupe des 77 plus la Chine ne saurait accepter le libellé de la recommandation sur la fourniture d'un soutien financier aux organisations non gouvernementales et aux mécanismes nationaux qui travaillent à la mise en œuvre de stratégies de suivi des conférences (E/1998/54, par. 47) : ce soutien financier devrait aller aux gouvernements, non aux organisations non gouvernementales, parce que ce sont les gouvernements qui sont responsables des budgets nationaux. Des précisions sur la recommandation en question sont nécessaires parce que des aides financières sont à fournir directement aux mécanismes nationaux pour leurs activités de suivi des conférences.

M. Lennkh (Observateur de l'Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays associés que sont la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie et, en outre, de l'Islande, dit que l'égalité des sexes est d'une importance fondamentale pour le développement mais que ce n'est que depuis quelque temps que les

États ont commencé à reconnaître tout ce qu'il y a à gagner à investir dans les femmes. Les femmes utilisent ce qu'elles gagnent pour sortir leur famille de la pauvreté, de sorte qu'investir dans les femmes, c'est investir dans le développement humain.

Toutefois, les efforts que font les femmes pour combattre la pauvreté se heurtent en outre à la discrimination dont elles souffrent dans l'acquisition et la maîtrise de ressources économiques, fait dont il faut tenir compte dans la démarginalisation des pauvres. C'est pourquoi l'Union européenne soutient l'approche d'une démarginalisation de la femme fondée sur le respect des droits adoptée par un nombre croissant d'organismes des Nations Unies pour le développement.

À cet égard, l'Union européenne vient d'adopter une règle qui intègre la problématique des sexes dans ses activités de coopération au développement et qui prévoit une allocation de ressources à cette fin; en outre, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a récemment adopté, en matière de coopération au développement, des principes directeurs pour l'égalité des sexes et la démarginalisation de la femme qui ne laissent aucun doute sur la place de l'égalité des sexes et de la démarginalisation de la femme dans le passage d'une démarche de protection sociale à une démarche plus viable.

Les conclusions concertées 1997/2 du Conseil sont d'une importance capitale et doivent être pleinement appliquées. Si la plupart ont une politique d'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes, les organismes des Nations Unies dotés d'un mandat général de développement ne comprennent pas toujours bien, semble-t-il, ce que cela implique : il faut faire davantage pour intégrer cette démarche dans la programmation et la planification au jour le jour. Ce sont les cadres de direction qui en sont comptables et l'Union européenne estime qu'il est temps que les conseils d'administration des fonds et des programmes exigent des rapports sur l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans la programmation et la planification et qu'ils mettent en place des systèmes pour en contrôler et évaluer l'impact.

L'Union européenne donne son adhésion aux recommandations du rapport, mais l'impact des

activités d'intégration engagées, ou bien n'a pas été évalué, ou bien s'est révélé limité, comme dans le cas des centres de coordination des questions relatives à la condition de la femme. Ceux-ci présentent des problèmes qui demandent à être traités : c'est aux cadres de direction de veiller à leur bon fonctionnement.

L'Union européenne soutient les UNDAF, mais elle estime que l'égalité des sexes doit être inscrite dans leurs principes directeurs parce qu'il s'agit là d'une constante. Il faudra, pour l'évaluation des UNDAF, recueillir des données ventilées par sexe et par âge. Par ailleurs, il faut que des indicateurs de sexe figurent dans les bilans communs de pays et que l'analyse par sexe devienne partie intégrante de la planification du développement.

L'Union européenne estime que le rôle du coordonnateur résident est crucial pour amener le système des Nations Unies à intégrer de manière coordonnée une démarche de prise en compte de la problématique des sexes au niveau des pays, mais il faut aussi intégrer pleinement la sensibilisation à l'égalité des sexes au niveau du terrain. Par ailleurs, le renforcement de la capacité d'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans les activités opérationnelles exige du système des Nations Unies qu'il collabore avec les mécanismes nationaux de promotion de la femme ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et qu'il établisse des partenariats avec eux.

L'Union européenne n'ignore pas que le pourcentage estimatif de 15 % des ressources de développement qui parvient aux femmes est loin de correspondre à leurs responsabilités sociales, outre qu'il n'est pas prouvé que les femmes bénéficient réellement des fonds affectés à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes. C'est pourquoi il faut que le système des Nations Unies pratique un suivi de ce qui se fait en matière d'établissement de budgets sensibles au souci d'égalité des sexes : les organismes de développement devraient pouvoir dire si ce souci est pris en compte dans les allocations de ressources et établir des budgets marqués par ce souci et ils devraient indiquer clairement si les projets, politiques ou programmes ont intégré pleinement la problématique des sexes ou s'ils ne concernent que les femmes.

Les organismes de développement des Nations Unies créés spécialement pour contribuer à la démarginalisation de la femme ont toujours des petits budgets, souvent trop petits pour leur permettre de faire en sorte que les programmes de développement des Nations Unies acquièrent une sensibilité à la problématique des sexes. Il leur faudra donc utiliser de manière stratégique les ressources limitées dont ils disposent – ce qui se fera en particulier par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement et les UNDAF – et il faudra se retourner vers le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour voir s'il a de quoi s'acquitter de son mandat.

Plusieurs conférences ont appelé au comblement de l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire pour 2005. Comme les faits n'ont cessé de montrer que la scolarisation des filles est déterminante pour le développement et que cela a des incidences positives en ce qui concerne toutes les autres mesures du progrès et que c'est un indice d'équité et d'efficacité, l'Union européenne estime que le Conseil devrait réaffirmer son attachement à cet objectif au cours de la session actuelle.

M^{me} Tarr-Whelan (États-Unis d'Amérique) dit que la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes a essayé de mettre en place un cadre de nature à changer la manière dont les Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales s'y prennent pour promouvoir la condition de la femme. On ne saurait débattre de cette condition en vase clos. C'est une question qui touche aux activités opérationnelles des Nations Unies, à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes, au suivi des conférences, aux droits de l'individu et à l'assistance humanitaire et il faut, pour améliorer cette condition de manière effective et durable et que cela devienne partie intégrante de la gestion au jour le jour des affaires, des changements de grande portée dans les politiques, les programmes et les opérations.

Le Gouvernement des États-Unis félicite le Secrétaire général de l'action qu'il mène pour l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans les politiques et programmes du système des Nations Unies; les efforts de l'IACWGE pour responsabiliser, établir des indicateurs et des méthodes de budgétisation sensibles à la problématique des sexes et pour recueillir des

données sur les pratiques optimales à appliquer au niveau des communautés sont particulièrement louables.

Le Gouvernement des États-Unis accueille avec satisfaction la collaboration entre la Division de la condition de la femme et le HCR parce qu'il souscrit à l'idée que le déni de leurs droits maintient les femmes dans la misère, les empêche de contribuer au développement économique et social et prive les communautés et les pays des bénéfices de leurs idées et de leur attachement à la paix et au progrès (E/1998/54, par. 12). Cela dit, les organismes de développement du système des Nations Unies pourraient faire davantage pour coordonner leurs actions de soutien des droits de la femme et devraient améliorer leur manière de travailler à l'élimination de la violence dont elles sont victimes.

Bien qu'il appuie les recommandations du rapport, le Gouvernement des États-Unis entend préciser que, tout d'abord, le succès de l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes est lié à l'engagement des institutions et au soutien des plus hautes instances politiques de chaque organisation; ensuite, comme l'action engagée au niveau des pays est de la plus haute importance, il faut intégrer cette intégration et la démarginalisation de la femme dans les notes de stratégie de pays, les bilans communs de pays et les UNDAF; ensuite, les organismes du système des Nations Unies devraient établir des directives en matière d'intégration, parce que des directives qui s'appliquent de manière discrétionnaire ne suffisent pas; en quatrième lieu, il faut considérer les groupes de parité des sexes et les centres de coordination des questions relatives à la condition de la femme du système des Nations Unies comme des catalyseurs d'intégration, car ce serait contraire au Programme d'action de Beijing de les reléguer avec tout ce qui touche à la problématique des sexes; enfin, il ne peut pas y avoir d'intégration réussie sans formation, soutien technique, contrôle, évaluation et responsabilisation.

Le Gouvernement des États-Unis approuve tout à fait l'accent qui est mis dans le processus réformateur des Nations Unies sur le suivi intégré et coordonné des conférences, estimant que pareille démarche pourrait permettre de faire un grand pas vers la réalisation de l'égalité des femmes. Il soutient aussi le système des coordonnateurs résidents comme essentiel pour la

mobilisation du système des Nations Unies en faveur de l'intégration coordonnée d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes au niveau des pays et jusque sur le terrain et il se félicite, à cet égard, de l'adoption de mesures comme l'examen triennal des activités opérationnelles qui permettent de voir où la coordination du travail des divers organismes chargés d'aider les pays à s'acquitter des engagements pris lors de conférences présente encore des problèmes.

Le Gouvernement des États-Unis est heureux de voir que le système des Nations Unies est sur la bonne voie en ce qui concerne la mise en application du Programme d'action de Beijing parce que ses organismes opérationnels ont un rôle d'une importance capitale à jouer à l'égard des pays en développement en les aidant à se doter des moyens de prendre l'initiative de gérer eux-mêmes leur développement et que les fonds et les programmes sont d'importants instruments pour améliorer la coopération au développement et l'amélioration de la condition de la femme.

M. Nielson (Observateur du Danemark) se félicite de la décision de tenir en juin 2000 une session extraordinaire pour évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Comme plus de 70 % des très pauvres du monde sont des femmes, il faut tout faire pour atteindre les objectifs du Programme. Parce qu'elle a à voir avec la démarginalisation des femmes – libérant leur potentiel et améliorant leur vie par l'égalité des chances, le partage des responsabilités et l'action commune – l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes est donc fondamentale pour la réalisation des objectifs de Beijing.

Deux voies s'ouvrent à la discussion de cette intégration : il y a l'intégration institutionnelle au sein du système des Nations Unies et l'intégration au niveau des pays. Au niveau du système des Nations Unies, bien que la politique et les stratégies globales d'intégration soient en place, des efforts sont encore nécessaires parce que, d'après le document E/1998/54, les résultats sont inégaux et il n'y pas encore d'intégration dans les activités au jour le jour du système. Il faut des procédures administratives claires et il faut que tout programme soumis aux instances dirigeantes du système porte la marque d'une volonté d'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes, avec l'indispensable soutien

statistique et institutionnel de systèmes de contrôle et d'indicateurs ventilés par sexe.

Au niveau des pays, la question pose un tout autre défi. Il faut que l'intégration devienne partie intégrante de l'UNDAF : en coopération avec les gouvernements, les coordonnateurs résidents de l'UNDAF doivent devenir ses clients. La tactique à suivre pourrait consister à redéfinir délibérément certains types de travail comme « emplois pour femmes » et à réaliser les relativement faibles investissements qui pourraient faire une énorme différence dans la vie des femmes en leur donnant accès, par la formation et le microcrédit, à la maîtrise des ressources économiques et à l'amélioration de leur condition sociale.

Toutefois, les inégalités de structures du pouvoir, anciennes ou nouvelles, ont la vie dure et il incombe particulièrement aux gouvernements et aux institutions internationales de changer des systèmes de droit, y compris de droit coutumier, qui empêchent les femmes de jouer le rôle qui leur revient dans les sociétés. À cet égard, les organisations non gouvernementales peuvent avoir un rôle à jouer et M. Nielson cite l'exemple d'un réseau de femmes d'Afrique australe dont les travaux et l'action ont permis d'améliorer la condition juridique des femmes en matière d'héritage, de droit de la famille et de droits de propriété.

Les femmes sont souvent particulièrement vulnérables et marginalisées, et même encore plus en temps d'extrême nécessité; c'est pourquoi il ne faut jamais perdre de vue la problématique des sexes afin d'éviter que les femmes soient désavantagées, y compris dans la quantité d'aide d'urgence qu'elles reçoivent, par rapport aux hommes. M. Nielson rappelle qu'il y a quelques années, l'aide d'urgence fournie au Rwanda a systématiquement défavorisé les femmes, alors qu'elles étaient deux fois plus nombreuses que les hommes.

L'obstacle le plus difficile à surmonter pour assurer l'égalité des sexes dans la coopération internationale réside dans la conception des programmes sectoriels; le Gouvernement danois approuve cette forme de coopération comme étant un bon moyen de donner aux pauvres la maîtrise des opérations, mais l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes ne saurait être un simple ajout à ces programmes : pour qu'il y ait

évolution sociale durable, il faut qu'elle en soit une composante nécessaire et intégrale.

M^{me} Fischel-Volio (Observatrice du Costa Rica) dit que, bien que le Gouvernement costaricien ait reconnu les droits et les besoins spéciaux des femmes et qu'il se soit lancé dans des programmes et mise en place des politiques de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes sous ses diverses formes, les femmes demeurent victimes de discrimination, d'exclusion et d'« invisibilité ». Pour combattre ce problème, il met en place, en application du Programme d'action de Beijing, un certain nombre de mesures dont le but n'est pas uniquement d'aider les femmes à accéder à l'égalité et à réaliser leur potentiel. Le système d'information qu'il met en place fournira des indications grâce auxquelles poursuivre le suivi de l'épanouissement humain de la femme. Le Président du Costa Rica s'est employé à promouvoir une large opération de portée nationale sur un grand nombre de sujets en vue de définir une politique de l'État concernant, notamment, la mise en valeur du potentiel de la femme et la mobilisation des ressources nécessaires à cette fin. Il y a eu, par ailleurs, de gros progrès générés par la préparation et les retombées du processus de Beijing : la législation a subi un changement fondamental en faveur des femmes; le code électoral a été modifié de manière à ce que les femmes forment 40 % de la structure des partis et qu'elles soient titulaires de 40 % de tous les autres postes soumis à élection; dans le domaine de la santé, une loi tendant à encourager l'allaitement au sein a été votée; le code du travail a été modifié pour garantir le droit à un congé de maternité payé, y compris en cas d'adoption; les unions libres sont reconnues; et une loi a été votée qui prévoit l'attribution d'indemnités aux personnes atteintes d'invalidité et aux mineurs qui sont à leur charge.

Une loi récente prévoit la transformation du Centre national pour la promotion de la femme et de la famille en Institut national de la femme, lequel peut maintenant participer pleinement au processus décisionnel du Gouvernement. Il a été doté de ressources accrues, son administration a été renforcée et une femme a été nommée Ministre de la condition de la femme.

Le Gouvernement espère mettre en place un réseau de bureaux des femmes dans les municipalités de l'ensemble du pays pour offrir aux femmes conseils et assistance en ce qui concerne leurs droits et la

protection spéciale qui leur est assurée. Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'une intense activité de formation pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans les diverses institutions de l'État et en finir avec des mentalités, des mythes et des croyances qui ont nui au développement du potentiel des femmes du Costa Rica.

Le nouveau Gouvernement du Costa Rica est fermement attaché, sous la direction de son Président Rodriguez, aux objectifs et aux principes de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

M. Baali (Algérie) dit que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing prouvent que la communauté internationale entend redresser les inégalités structurelles imposées aux femmes par des siècles de préjugés en un temps où de grands événements mondiaux les empêchent parfois de jouir de leurs droits fondamentaux. Il est certes trop tôt pour mesurer le véritable impact des actions engagées pour l'application du programme, mais il n'en est pas moins important de s'assurer que les mesures prises à cet égard sont efficaces et appropriées.

Tant les gouvernements que les Nations Unies ont pour mission de promouvoir la coopération internationale dans tous les domaines, y compris dans ceux qui touchent à la promotion économique et sociale des femmes. La délégation algérienne se félicite de ce que fait l'ONU pour sensibiliser à la problématique des sexes ses programmes et ses politiques ainsi que des activités opérationnelles de ses fonds et programmes, mais il faut que les activités opérationnelles soient conduites en coopération avec les pays concernés et, si leurs gouvernements le souhaitent, dans le sens de leurs propres plans et priorités.

Les femmes, surtout dans les pays en développement, ont, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la formation ainsi que dans le domaine financier, d'énormes besoins auxquels il faut répondre afin qu'elles aient la possibilité de prendre une part plus active aux décisions et à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur pays. À cet égard, la délégation algérienne a des doutes en ce qui concerne la tendance que manifestent de plus en plus d'organismes des Nations Unies, et notamment ceux qui interviennent dans les activités opérationnelles, à concevoir l'approche du développement sous un jour différent et elle se dit préoccupée de voir nommer dans

certain pays, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, des conseillers en parité des sexes. Le rapport ne dit pas comment sont choisis ces pays, qui est chargé de les choisir ou quels critères on utilise pour évaluer « l'empressement du Gouvernement et de la société civile à mettre en place le Plan d'action de Beijing » (E/1998/54, par. 36). De plus, ce programme doit être financé au moyen de ressources qui viendraient s'ajouter à celles qui sont prévues pour le développement et qui sont en chute alarmante depuis des années; on demande ainsi à la communauté internationale de financer aussi la réalisation des objectifs de développement définis à Beijing.

La Constitution et la législation algériennes garantissent l'égalité des sexes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la liberté d'association et les organismes de l'État voient dans les femmes un élément clef de la famille, pierre angulaire de la société. Le Gouvernement a constitué un comité permanent composé de représentants des ministères et d'organisations non gouvernementales pour mettre en œuvre les recommandations formulées à Beijing. Il a également créé un conseil national des femmes dans le cadre duquel inscrire la coopération avec le mouvement des femmes et mis en place des programmes en faveur des femmes rurales.

M^{me} Achouri (Tunisie) dit que la Tunisie accueille avec satisfaction l'établissement de structures institutionnelles par des organismes du système des Nations Unies pour instiller une sensibilité à la problématique des sexes dans le suivi intégré des grandes conférences des Nations Unies. Les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (E/1998/54) doivent être appliquées. Le délégation tunisienne se félicite de la décision prise par le PNUD d'affecter 20 % de ses ressources à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans ses programmes mondiaux.

Pour ce qui est de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan à moyen terme révisé à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001, la délégation tunisienne estime qu'il faut fournir un effort particulier dans les domaines suivants : les femmes et la pauvreté, l'éducation et la formation des femmes, les femmes et l'économie et les femmes et l'environnement.

Le Gouvernement tunisien porte une attention prioritaire à la participation des femmes au développement et leur assure les mécanismes nécessaires pour affirmer leur présence sur la scène nationale, sur un pied d'égalité avec les hommes, comme agents de production, de prise des décisions et de développement. Les principales activités à cet égard concernent particulièrement l'égalité des chances et prennent appui sur un ensemble de mécanismes institutionnels. Le droit au travail a été réaffirmé pour toutes les femmes, de même que le principe de non-discrimination entre hommes et femmes dans le travail. Les autorités tunisiennes axent leur action sur l'éducation, la santé et la planification familiale en vue de protéger les droits de l'individu, la santé des femmes et le rôle des femmes dans la famille. Cette politique a eu pour effet un changement quantitatif dans la contribution économique des femmes au développement de la Tunisie; de plus en plus de femmes ont un emploi et la présence de femmes dans les structures parlementaires et municipales a progressé. Mais il faut que les efforts des pays soient suffisamment soutenus par la communauté internationale comme le souligne l'Assemblée générale dans sa résolution 50/104.

M. Valle (Brésil) dit que sa délégation appuie les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (E/1998/54).

Les opérations de terrain au Brésil illustrent les avantages que représente l'existence d'un véritable partenariat entre le Gouvernement, les autorités locales, la société civile, les institutions spécialisées et les fonds et programmes du système des Nations Unies pour la promotion du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour accroître la participation des femmes au développement. Dans de nombreux cas, ces efforts impliquent aussi la participation de la Banque interaméricaine de développement. L'UNIFEM joue un rôle de premier plan au Brésil dans l'action qu'il mène pour répondre aux besoins des femmes et pour promouvoir une sensibilisation à la problématique des sexes. Dans le cadre d'une initiative récente, l'UNIFEM et le Conseil national pour les droits de la femme ont tenu des séminaires sur la participation des femmes au processus d'intégration du Marché commun de l'Amérique du Sud (MERCOSUR). Au plan régional, la campagne interinstitutions d'Amérique latine et des Caraïbes pour combattre la violence contre les femmes

et les filles renforce la participation de la société civile à la prévention et à l'éradication de la violence et à la promotion d'une culture de la non-violence.

Le Gouvernement brésilien se dit profondément préoccupé par la baisse des contributions aux ressources de base pour les activités de développement du système des Nations Unies et se félicite des initiatives en cours concernant la recherche de nouveaux mécanismes pour lever des ressources et la mobilisation de ressources additionnelles par un renforcement des liens de partenariat avec les institutions de Bretton Woods. Toutefois, il est urgent de rétablir le niveau des ressources de base. Deux questions connexes appellent aussi une attention prioritaire : relever le niveau d'efficacité dans l'emploi des ressources de coopération technique en termes d'exécution des programmes et de renforcement de capacités et veiller à ce que les programmes et les projets aient un impact manifeste sur le développement et l'éradication de la pauvreté.

Afin de préserver leur pertinence et leur impact sur le développement, les activités du système des Nations Unies devront être constamment adaptées à l'évolution des besoins et des priorités des programmes de pays. Les activités de projet au Brésil font l'objet d'une constante évaluation et elles ont un énorme impact sur le renforcement des capacités et l'éradication de la pauvreté. Étant donné le niveau modeste des ressources de base, l'exécution repose pour une large part sur le partage des coûts; le niveau de ressources que le Brésil consacre au partage des coûts – plus de 200 millions de dollars par an – témoigne de son attachement à la coopération multilatérale et au système d'activités opérationnelles des Nations Unies.

Le Gouvernement brésilien croit fermement que l'accès aux prêts multilatéraux ne doit pas signifier exclusion de la coopération internationale qui s'exerce par les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Pour un pays à revenu intermédiaire, l'importance du système des Nations Unies comme source de coopération internationale repose sur des considérations plus techniques que financières. L'accès aux ressources de base est vital à la fois parce que cela permet aux organisations du système des Nations Unies d'être présentes dans le pays et que cela a un effet de levier dans la mobilisation de ressources pour les projets de développement. La somme d'expérience acquise par les institutions, fonds et programmes des

Nations Unies est des plus importantes pour tous les pays du programme quel que soit leur niveau de développement.

L'exécution nationale des projets est un puissant instrument de renforcement des capacités; elle suppose une plus grande intervention des bénéficiaires et elle aide les pays à s'assurer la maîtrise intégrale des projets de coopération internationale. Il faut continuer à l'appliquer avec souplesse en ayant égard à la situation du pays.

M. Karlsson (Suède) dit qu'il n'est pas de développement viable sans ouverture des chances pour les filles. La question n'est pas de faire reculer la pauvreté pour aider les femmes, mais de démarginaliser celles-ci afin d'éradiquer la pauvreté. Il faut que les femmes aient pleinement part à la maîtrise des ressources, droit à la terre et accès au crédit. Une politique de réforme économique qui ne tiendrait pas compte des choix des femmes est vouée à l'échec. Dans le domaine des droits politiques, la question n'est pas de démocratiser pour démarginaliser les femmes; quand les femmes s'organiseront et revendiqueront le respect de leurs droits d'êtres humains, une nouvelle culture démocratique sera née.

Il est fondamental pour les droits humains des femmes et des filles qu'une politique soit en place qui vise à protéger l'intégrité de leur corps, à leur permettre d'exercer leur choix génésique, à en finir avec les mutilations génitales féminines, les abus sexuels et la violence dans la famille et dans la rue et à réduire la menace de VIH; il faut que les tabous qui entourent ces questions soient éliminés. Par ailleurs, les femmes ne devraient pas avoir à gaspiller de l'énergie intellectuelle et affective pour des compagnons qui n'assument pas toutes leurs responsabilités familiales.

Les femmes ont commencé à changer la nature des politiques mises en place dans de nombreux pays. Il n'en demeure pas moins qu'il manque toujours au système des Nations Unies une stratégie cohérente d'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes. Le rapport (E/1998/54) mentionne certains des obstacles qui se présentent à cet égard. Il faut absolument agir avec fermeté pour combattre les comportements dont il y est fait état. Le système des Nations Unies devrait proposer une approche stratégique cohérente pour l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des

sexes dans toutes ses activités; il faut y engager tout le système, du haut en bas de l'échelle. Il faut utiliser l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing prévu pour l'an 2000 pour rendre cette approche claire et concrète. La Suède est disposée à fournir des fonds supplémentaires à la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme pour contribuer à la mise en place d'un système cohérent d'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes. Toutefois, cette intégration n'est pas, par définition, une activité additionnelle mais un renforcement de la qualité et de l'efficacité de ce qui se fait déjà.

La capacité de la Suède à intégrer une stratégie efficace d'attention à la problématique des sexes dans ses activités de coopération au développement a été examinée et jugée très insuffisante. C'est pourquoi un ambitieux projet éducatif comportant une large gamme de séminaires orientés vers l'action a été lancé. Dans le cours de la deuxième phase, les diverses administrations ont établi leurs propres plans d'action. Au cours de la troisième, un manuel sur la réalisation de cette intégration paraîtra dans cinq des langues officielles des Nations Unies.

Cela dit, il ne faut pas perdre de vue le sentiment d'insécurité qu'éprouvent les garçons et les jeunes hommes qui vivent dans les nombreuses sociétés en cours de transformation. Dans les cas extrêmes, cette insécurité les conduit sur la voie de la violence, de la petite délinquance, voire d'une véritable guerre. Il faut aussi porter une plus grande attention aux nouveaux problèmes d'identité et de choix de vie qui se posent aux garçons et aux jeunes hommes qui grandissent dans la pauvreté. De sorte que la problématique des sexes concerne la sécurité, la gestion des conflits, l'action humanitaire et, en fin de compte, la culture de la démocratie. Il faut espérer que dans le prochain siècle les femmes jouiront d'une pleine égalité par rapport aux hommes et qu'un véritable partenariat s'établira entre les deux sexes.

M. Chowdhury (Bangladesh) dit que les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement aident vraiment les pays en développement à mettre en application le Programme d'action de Beijing. Sa délégation prend note avec plaisir des directives établies par le PNUD et le FNUAP pour l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes et appelle

l'attention sur les recommandations d'ordre général comprises dans les conclusions concertées 1997/2 du Conseil, dont beaucoup sont directement applicables aux activités opérationnelles. Elle engage vivement le Conseil à prendre une décision dans laquelle redire la nécessité d'étudier le rôle des groupes et des centres de coordination des questions relatives à la condition de la femme.

Le Gouvernement du Bangladesh a pris d'importantes initiatives aux niveaux national et régional en vue d'éliminer la violence contre les femmes et il accueille avec satisfaction les projets novateurs financés par le Fonds spécial sur la violence contre les femmes créé par l'UNIFEM. Il croit fermement que les droits fondamentaux des femmes exigent qu'il y soit porté une attention plus soutenue et plus neuve dans les activités opérationnelles des Nations Unies.

Il est important de définir les méthodes à suivre pour assurer un suivi efficace des ressources par les organismes des Nations Unies. Ceux-ci devraient prévoir des fonds pour la réalisation d'activités différenciées selon le sexe dans leurs domaines de compétence. Le rapport ne parle guère du besoin de ressources nouvelles et additionnelles pour l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes : il faut que des fonds additionnels soient mis à la disposition des pays en développement, et en particulier des moins avancés d'entre eux et des pays d'Afrique. La délégation du Bangladesh fait sienne la recommandation du Secrétaire général aux termes de laquelle le Conseil devrait encourager l'octroi d'un appui financier aux mécanismes nationaux qui établissent leurs budgets en tenant compte de la problématique hommes-femmes (E/1998/54, par. 84).

Le nouveau plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme pour la période 2002-2005 devrait porter une attention particulière à l'insuffisance de ressources pour les activités opérationnelles de développement, insuffisance qui pourrait avoir de graves conséquences pour la réalisation des engagements pris en application du Programme d'action de Beijing.

M. Albin (Mexique) dit qu'il reste beaucoup à faire pour mettre en application le Programme d'action en raison de ce qu'il reste d'obstacles d'ordre financier, institutionnel et culturel, sans parler du fait que

manque parfois la volonté politique. Des progrès notables ont cependant été accomplis sur divers fronts, notamment la décision prise par le PNUD d'affecter au moins 20 % des ressources prévues pour ses programmes mondiaux à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes, décision que feraient bien de prendre aussi d'autres institutions du système des Nations Unies. Il faut des systèmes d'évaluation pour vérifier l'intégration d'une telle démarche dans les projets de coopération sur la base du système conçu par la Banque mondiale. Il faut soutenir la formation générale des fonctionnaires dans les domaines de la problématique des sexes et des politiques publiques conformément aux besoins ou priorités de chaque État. Le Mexique partage le point de vue selon lequel il faudrait promouvoir la ratification et la pleine application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La coopération internationale est inestimable à cet égard et elle peut aider à mettre au point des méthodes et des systèmes pour améliorer et harmoniser la présentation des rapports des États parties. Le Mexique attache une importance particulière à la réalisation d'une bonne coordination entre institutions et à la coopération technique des Nations Unies dans la définition et la conception d'activités relatives à l'application des accords et des recommandations de Beijing.

Le Mexique participe à de fructueuses activités de coopération technique interinstitutions en ce qui concerne l'amélioration de la condition des femmes et des filles, la coopération technique entre institutions et organismes qui fournissent une aide aux femmes rurales, la mise au point d'un système d'indicateurs pour suivre l'évolution de la condition de la femme, la coopération technique avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'organisation d'une campagne nationale pour combattre la violence contre les femmes et la réalisation de projets dans des domaines tels que population et paternité responsable et la situation de la fillette. Un programme de création de petites entreprises se met en place avec l'aide du PNUD et permettra d'améliorer sensiblement l'accès des femmes au crédit, la possibilité de travailler pour leur propre compte et leur intégration dans l'économie.

Voilà qui montre l'importance et la valeur de la coordination et de la coopération entre institutions au niveau du terrain. Il faut renforcer le rôle coordonnateur du Conseil pour donner de la cohérence

aux activités du système tout en assurant le bon emploi des ressources de la coopération internationale comme complément indispensable des efforts déployés et des investissements réalisés au niveau local.

M. Fust (Observateur de la Suisse) dit que la promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes est un facteur clef de la réalisation d'un développement viable. La Suisse a pris part, à cet égard, aux activités des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et elle a intégré une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans ses propres activités de développement, mettant spécialement l'accent sur l'établissement de principes directeurs pour ses programmes de coopération sur le terrain. L'UNDAF est d'une grande importance pour le processus réformateur en cours et devrait assurer un meilleur suivi des grandes conférences et la promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes, sans laquelle il n'est pas de développement viable.

Le rapport souligne l'importance du renforcement des capacités du personnel du système des Nations Unies chargé des activités de développement, mais il faut aussi que les organisations renforcent les capacités de leurs partenaires des pays dans lesquels sont réalisés leurs programmes. M. Fust espère que les futurs rapports s'étendront davantage sur cette question. Il est clair que certaines activités de promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes, et notamment celles d'UNIFEM, nécessiteront des ressources supplémentaires. Les organisations à mandat relativement large devraient s'efforcer d'intégrer une démarche de prise de conscience de la problématique des sexes dès les premiers stades de leurs activités de coopération. Il faut également envisager de le faire dans les programmes d'ajustement structurel, les opérations de secours et le dialogue d'orientation.

M. Mabilangan (Observateur des Philippines) dit que, s'il est vrai que la mise en place d'une infrastructure institutionnelle à l'échelle du système est un important premier pas dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, les activités opérationnelles de développement sont aussi très importantes si l'on veut que l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes donne des résultats concrets au niveau des pays. Il faut intégrer cette démarche dans chaque note de stratégie de pays et chaque cadre de coopération avec

les pays et, le cas échéant, dans l'UNDAF. Le système des coordonnateurs résidents devrait, sous la direction des gouvernements, contribuer à ce que cela se fasse de manière cohérente au niveau des pays. Le Conseil devrait à cette fin envisager de demander à l'Assemblée générale d'inclure l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans le rapport du coordonnateur résident relatif à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement.

Le renforcement de la responsabilisation à tous les niveaux, notamment au niveau des cadres de direction, est un facteur clef d'intégration réussie d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes. Le Conseil devrait demander aux conseils d'administration des fonds, programmes et institutions spécialisées de fixer, à cette fin, des objectifs bien définis et assortis d'un calendrier précis. M. Mabilangan accueille avec satisfaction, à cet égard, ce que fait l'IACWGE pour renforcer les mesures de justification de l'emploi des fonds à l'intention de l'ensemble du système des Nations Unies.

Au niveau des pays, il s'agit principalement d'aider les gouvernements à renforcer leurs capacités d'action et, en particulier, à recueillir des données ventilées par sexe. M. Mabilangan engage les gouvernements à tirer parti des compétences des Nations Unies à cet égard et pense que le Conseil devrait demander aux fonds, programmes et institutions spécialisées présents sur le terrain de veiller ensemble à ce que données et analyses ventilées par sexe et par âge soient prises en compte dans l'établissement des bilans communs de pays et des notes de stratégie de pays afin qu'il soit possible de définir les programmes en ayant égard à l'égalité des sexes.

Le système des centres de coordination des questions relatives à la condition de la femme a beaucoup souffert de l'insuffisance de personnel attaché à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes. C'est pourquoi M. Mabilangan accueille avec satisfaction l'action menée par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF pour mobiliser des ressources et il engage les autres institutions des Nations Unies à faire de même. Cela dit, à long terme, la réaffectation des ressources ne suffira pas et les pays donateurs devront fournir des fonds supplémentaires si

l'on veut que soient atteints les objectifs définis à Beijing.

Il faut une justification rigoureuse de l'emploi des ressources et M. Mabilangan appuie la recommandation aux termes de laquelle le Conseil devrait prier les fonds et programmes d'inclure dans leurs rapports à leurs conseils d'administration des informations concernant l'emploi des fonds qui leur auront été alloués. La délégation philippine attend avec intérêt de connaître les résultats des travaux du groupe d'étude de l'IACWGE sur les codes/indicateurs budgétaires et les systèmes de contrôle financier utilisés pour l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes. Elle espère aussi recevoir des informations sur l'expérience des gouvernements en matière d'établissement de budgets sensibles à la problématique des sexes et elle juge opportune et appropriée la recommandation tendant à fournir un appui financier aux organismes nationaux qui le font.

M^{me} Bertini (Programme alimentaire mondial) dit que la faim touche les femmes et leurs jeunes enfants plus que les hommes. Celles qui assurent, préparent et servent la nourriture sont les dernières à la consommer. Même dans les ménages aisés, il arrive souvent que les femmes enceinte et celles qui allaitent ne mangent qu'après leur mari et leurs enfants. C'est pourquoi le Programme alimentaire mondial (PAM) a décidé de changer de démarche en ce qui concerne les distributions d'aliments et il a signé des mémorandums d'accord avec les principales organisations non gouvernementales qui sont ses partenaires et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de définir de nouveaux principes directeurs pour l'implication des femmes dans l'appréciation des besoins et les distributions d'aliments aux ménages. Parce que la faim est un cycle qui se perpétue souvent de génération en génération et que la faim ressentie durant la période prénatale et la prime enfance peut avoir des séquelles pour toute la vie, le PAM a entrepris d'augmenter et de renforcer ses projets de développement et d'aide d'urgence à l'intention des futures mères et des jeunes enfants.

L'alphabetisation des femmes s'accompagne d'une baisse des taux de fécondité, d'une amélioration de la santé et d'une augmentation de capacité économique. Le PAM impose aux programmes alimentaires des écoles de veiller à ce que les filles reçoivent 50 % au moins des ressources qui leur sont

allouées, ce qui ne va pas sans une résistance considérable. Dans le cas de certains projets, les produits alimentaires servent d'incitation pour des familles qui ne croient pas à l'éducation de leurs filles; toute fille qui va à l'école pendant 30 jours reçoit un bidon d'huile de cinq litres, ce qui représente la moitié du revenu mensuel de beaucoup de pères. Il n'est donc pas surprenant que les inscriptions de filles dans ces écoles aient doublé.

Le PAM a adopté une nouvelle stratégie opérationnelle qui comprend la mise en place, dans l'ensemble de l'organisation, d'un système de centres de coordination des questions relatives à la condition de la femme, l'établissement de modules de formation et l'organisation d'ateliers régionaux pour former son personnel à l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans la planification, l'exécution et l'évaluation des projets, l'analyse de tous les projets et programmes pour s'assurer que les femmes pauvres ont la possibilité de jouer un rôle directeur dans la gestion de l'aide alimentaire et l'établissement de principes directeurs sensibles à la problématique des sexes à l'intention des programmes alimentaires pour les écoles, des projets de santé maternelle et infantile et de la planification globale des projets. Il a également accru le pourcentage de femmes à tous les niveaux de son personnel et commencé à noter tous ses cadres de direction en fonction de ce qu'ils auront fait pour engager des femmes conformément aux objectifs du Secrétaire général en la matière.

Dans les milieux pauvres du monde entier, les femmes qui mangent à leur faim ont l'énergie nécessaire pour échapper à la pauvreté, donner une meilleure vie à leur famille et préserver leurs enfants d'une vie d'anémie, de maladie et de pauvreté. Si la faim avait un visage, ce serait celui d'une femme et ce sont les femmes aussi qui sont le mieux armées pour tuer la faim.

M. Konishi (Japon) dit que la deuxième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui doit avoir lieu à l'automne de l'année en cours, abordera la question de la démarginalisation des femmes et de leur participation au développement dans le cadre du Programme d'action pour le développement de l'Afrique. Il se félicite du rôle joué par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme ainsi que par l'IACWGE

dans l'intégration d'une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans les politiques et les programmes des Nations Unies.

Le Gouvernement japonais a pris des mesures pour promouvoir le principe de l'égalité des sexes et pour aborder la question de la participation des femmes au développement dans le cadre de son aide publique au développement (APD) et il a réalisé des programmes concernant la construction de centres de formation professionnelle pour les femmes, le développement de la coopération dans le domaine de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale et la création de programmes de préparation des femmes à l'entrée dans la fonction publique. Les Nations Unies et le Japon ont adopté un programme commun d'action qui vise à promouvoir l'éducation des filles et l'attribution de microcrédit aux femmes. Le Japon a également contribué au financement de programmes de renforcement des capacités des femmes dans les pays en développement par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies comme la Division de la promotion de la femme, l'INSTRAW et l'UNIFEM.

M^{me} Šimonović (Observatrice de la Croatie) dit que son Gouvernement a, pour la mise en œuvre de la déclaration et du Programme d'action de Beijing, établi une commission nationale pour l'égalité et une politique nationale de l'égalité. Celle-ci comporte une analyse de la situation des femmes en Croatie et prévoit des objectifs stratégiques pour leur promotion politique, économique et sociale, la première coopérant avec les organisations non gouvernementales nationales.

Il n'y a pas encore longtemps, on pensait que les femmes de Croatie jouissaient des mêmes droits que les hommes, mais cette impression a cessé d'avoir cours dès lors que le Comité pour l'égalité et de nombreuses organisations non gouvernementales ont commencé à réclamer une représentation plus juste des femmes dans les hautes sphères de la politique. Comme dans de nombreux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, le pourcentage de femmes y a baissé depuis la transition vers l'économie de marché. Toutefois, cette tendance a commencé à s'inverser en Croatie et les femmes occupent maintenant, dans l'administration de l'État, 20 % des postes autres que ministériels.

Le Gouvernement croate soutient le système des Nations Unies dans la poursuite de l'action qu'il mène pour renforcer le rôle des femmes dans le

développement et pour intégrer une démarche de prise en compte de la problématique des sexes dans toutes les activités de l'Organisation.

La séance est levée à 13 h 10.